



Mission régionale d'autorité environnementale
Région Hauts-de-France

Relevé de décisions de la séance du 12 juillet 2022

Présidente de la séance : Patricia CORREZE-LENEE

Autres membres présents et délibérants :

- Philippe DUCROCQ
- Hélène FOUCHER

Plans programmes : décisions prises dans le cadre du cas par cas

Liste des dossiers soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

- Zonage d'assainissement des eaux pluviales de Nogent l'Artaud (02)

Liste des dossiers non soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

- Elaboration du zonage d'assainissement de Mouchin (59)
- Modification du PLU de Sailly-Labourse (62)
- Révision allégée n°1 du PLUi de l'est de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois (62)
- Elaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales de La Chapelle-sur-Chézy (02)
- Elaboration du zonage d'assainissement de Templeuve-en-Pévèle (59)

Plans programmes : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

Néant

Projets : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- Centrale photovoltaïque à Trosly-Breuil (60)
- Projet de parc mixte « la Belle Vallée » à Marcq-en-Baroeul (59)
- Parc éolien de la société « Parc éolien de l'Aronde des vents » à Gournay-sur-Aronde et Antheuil-Portes (60)

Autres dossiers soumis à délibération

Néant

Autres dossiers

- Examen de la mise en oeuvre de la procédure du K/K ad'hoc sur les documents d'urbanisme.

La Présidente de la MRAe,

Patricia CORREZE-LENEE